



Les Échos du 9 juin 2024

10^{ème} dimanche du Temps Ordinaire



« Amen, je vous le dis : Tout sera pardonné aux enfants des hommes : leurs péchés et les blasphèmes qu'ils auront proférés. Mais si quelqu'un blasphème contre l'Esprit Saint, il n'aura jamais de pardon. Il est coupable d'un péché pour toujours. »

de l'Évangile de Jésus Christ selon saint Marc 3, 28-29 - Messe du 9 juin 2024

LA CONTRIBUTION PAROISSIALE 2024

Comme chaque année, pour le service de la Mission, nous venons vous solliciter pour participer à la contribution paroissiale :

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

PAROISSE

QUETES – TRONCS - LUMIGNONS CONTRIBUTION PAROISSIALE

- Dépenses du culte
- Logement des prêtres
- Chauffage et électricité
- Entretien
- Décoration
- Frais de fonctionnement en général
- Impôts

Un don pour la Paroisse

COMBIEN DONNER A LA QUETE?
2 € minimum conseillés

CONTRIBUTION PAROISSIALE ?

Permet de compléter la quête en faisant un don plus important qui ne coûtera que le tiers de son montant compte tenu de la réduction fiscale de 66%

CASUEL ET OFFRANDES

Pour les coûts liés aux célébrations :

- Préparation
- Documents
- Chauffage et électricité
- Entretien
- Décoration

Un don pour la Paroisse

COMBIEN DONNER ?

- Baptême : de 80,00€ à 200,00 €
- Mariage : de 250,00 € à 1000,00 €
- Funérailles : de 200,00 € à 600,00 €



COMMENT AIDER NOTRE PAROISSE ?

- **Par chèque ou en espèces** : Vous pouvez utiliser ce document pour verser votre Contribution Paroissiale. Celle-ci peut profiter d'une réduction fiscale dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Le chèque doit être intitulé à ADG NDE 01 pour recevoir un reçu fiscal.
- **Par Carte de Crédit** : Vous pouvez aussi participer à cette Contribution Paroissiale, directement sur le site sécurisé de la Paroisse www.contribution.NDEsperance.com (avec reçu fiscal). La déduction fiscale est de 66%.

Le sacrement de la Confirmation ? C'est possible à tout âge ! Pourquoi pas vous ?

- Un nouveau parcours débute pour les adultes de notre paroisse ! **Venez découvrir ce parcours le mercredi 12 juin 2024 à 18h30** à la Maison Paroissiale.



Un Pèlerinage Paroissial en Octobre 2024 : L'équipe paroissiale vous invite à retenir la date du

samedi 12 octobre 2024 pour un pèlerinage à l'occasion de la prochaine rentrée paroissiale. Nous irons sur les traces des martyrs de Vienne (en Dauphiné...), où fut probablement fondée la première communauté chrétienne dans notre diocèse.



Le mardi 11 juin, « L'Eucharistie Source de Joie » : avec le père Thaddée, membre de la congrégation du Saint-Sacrement, et Simon-Alexandre Zavadil, philosophe catholique, à la Maison Diocésaine de 18h30 à 20h30.



Le jeudi 13 juin, l'Association Bibliothèque Culture et Religion du CTM vous invite à la **présentation du livre "Le bon curé de Grenoble"**, l'abbé Jean Gérin (1797-1863). Une conférence avec Gilles-Marie Moreau, l'auteur et historien du Dauphiné, de 18h30 à 20h au Centre Théologique de Meylan. Possibilité de suivre sur Zoom (ID 826 9262 2384 – Code 902077). Libre participation aux frais.

Le « bon curé » de Grenoble
L'abbé Jean Gérin
(1797-1863)



Chers paroissiens,

Suite à l'avis de décès de ma chère mère dans la feuille paroissiale "Les Echos" du dimanche 26 mai (Solennité de la Trinité), j'ai reçu de nombreux mails, messages, mais aussi du courrier postal, exprimant votre compassion et m'assurant de vos prières. Je fais mon possible pour remercier chacun mais ceci me prendra encore quelques jours !

Je profite de cet "Echo" du dimanche 9 juin pour remercier non seulement ces derniers mais aussi tous ceux qui ont prié ou pensé à ma mère défunte, à son fils prêtre et à sa famille. Sachez combien ma fratrie et moi-même nous sommes sentis soutenus en ces journées difficiles, particulièrement le jour des funérailles et de l'inhumation. Je vous assure toujours de mes prières et de ma disponibilité sacerdotale, particulièrement ceux qui ont connu, plus ou moins récemment, la perte d'un être cher.

Père X. BRAC de la PERRIERE †

Projet de loi sur la fin de vie N° 2462 étudié actuellement par les parlementaires français :

Notre équipe paroissiale a été interpellée par les associations familiales et catholiques (AFC) de Grenoble et sa région. Les membres des AFC tiennent à faire connaître aux paroissiens la position de l'Église catholique et plus largement celle des principaux responsables des cultes français sur ce projet de loi en cours de débat à l'Assemblée.

Position du Pape François : Depuis le début de son pontificat, le pape François a toujours rejeté l'euthanasie et le suicide assisté. Plutôt que de céder à une « *fausse compassion* », il appelle à accompagner les personnes en fin de vie jusqu'au bout, sans accélérer leur mort. Il condamne ces « *voies expéditives* » qui ne sont pas l'« *expression de la liberté de la personne* ».

Position des évêques français : Lors de l'assemblée plénière réunie à Lourdes en mars 2024, Mgr de Moulins-Beaufort, président de la Conférence des Évêques de France, a déclaré dans La Croix que qualifier ce texte de "**loi de fraternité**" alors qu'il ouvre la porte au suicide assisté et à l'euthanasie est une tromperie. Il se dit préoccupé quant à l'impact de cette loi sur le système de santé, craignant qu'elle ne le pousse vers une solution de fin de vie généralisée. Pour lui, « *Le président présente un texte tout ficelé sur ce qu'il appelle "l'aide à mourir" alors que sur les soins palliatifs, ce sont de vagues promesses avec un chiffre tout à fait approximatif* ». Pourtant les progrès des soins palliatifs sont impressionnants. Pour Mgr Rougé, « *il y a quelque chose d'incompréhensible et de la dissimulation, derrière un terme de fraternité, de l'absence de fraternité.* »

Position des principaux représentants des cultes français : Les représentants des cultes chrétien, musulman et juif ont dénoncé à l'unisson la légalisation de l'aide active à mourir, qui regroupe à la fois le suicide assisté et l'euthanasie. « *Malgré nos différences, pour nous tous, le suicide assisté et l'euthanasie touchent à un interdit fondateur, celui de donner la mort, et les légaliser affaiblirait cet interdit* »

Principales propositions d'actions immédiates des AFC concernant ce projet de loi :

- de prier et de faire prier ceux qui vous entourent
- en parler autour de vous, pour convaincre et faire comprendre la gravité de cette loi
- signer des pétitions qui s'opposent à ce projet
- écrire aux députés et sénateurs de notre département
- se préparer à manifester, au besoin

Pour aller plus loin : Les AFC peuvent être contactées via leur site régional <https://afc-grenoble.org/> ou via leur site national <https://www.afc-france.org/>

Le débat : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/dossiers/alt/accompagnement_malades_fin_vie

Paroisse Notre-Dame de l'Espérance

2, rue de Sault, 38000 Grenoble

Tél : 04 76 87 27 82

Mél : secretariat@ndesperance.com

Web : www.ndesperance.com



Inscription à la Lettre-Info : lettre-info.ndesperance.com

La paroisse ne vit que de vos dons pour témoigner de la Miséricorde de Dieu ! Merci de votre aide !